

15ème législature

Question N° : 872	De M. Fabien Gouttefarde (La République en Marche - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique >enseignement agricole	Tête d'analyse >Enseignement agricole public	Analyse > Enseignement agricole public.
Question publiée au JO le : 05/09/2017 Réponse publiée au JO le : 24/10/2017 page : 5133		

Texte de la question

M. Fabien Gouttefarde attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'enseignement agricole public. Entre 2012 et 2017, 679 emplois ont été créés dans ce secteur. Si les budgets votés lors de la précédente législature ont rétablis des emplois, ils sont restés en deçà des besoins nécessaires à l'enseignement agricole public. Le nombre d'emplois nécessaires à la réintroduction d'une année de formation pour les enseignants et CPE a été sous-estimé. De fait, le service public de l'enseignement agricole ne peut plus répondre à ses obligations d'accueil prévues dans les référentiels de formation. Cela a d'importantes conséquences : dans certaines régions, des élèves sont refusés car il n'y a pas suffisamment de place ; des financements pour les options prévues dans les référentiels de formation ne sont pas assurés ; on constate une incapacité à répondre comme il se doit aux besoins d'accompagnement des jeunes confrontés à des troubles de l'apprentissage ou étant handicapés ; on constate une réduction des heures d'individualisation. Il souhaite ainsi savoir quelle réponse le Gouvernement compte-t-il apporter à ce problème.

Texte de la réponse

Le budget de l'enseignement agricole technique (programme 143) et supérieur (programme 142) a régulièrement augmenté dans un contexte contraint. Il s'élève à 1 709 millions d'euros en loi de finances initiale 2017, en hausse de plus de 6,1% par rapport à 2012 (+ 100 M€). Les crédits budgétaires attribués au programme 143 ont progressé de 2,4 % par rapport à 2016 et le plafond d'emploi de + 140 postes dont 98 pour le public. Cette année, le choix a été fait de privilégier l'augmentation des capacités d'accueil des lycées agricoles, par la création de classes supplémentaires ou l'ajustement des seuils mais également la formation initiale des nouveaux enseignants avec l'augmentation des recrutements par concours et de la capacité de formation des enseignants stagiaires. Ces efforts ont permis d'augmenter les capacités d'accueil de 1 185 places dans le secteur public à la rentrée, sans affecter la qualité de l'enseignement agricole qui veille à maintenir des classes à taille humaine et ainsi continuer à maintenir la réussite et l'insertion professionnelle de jeunes issus de milieux en moyenne moins favorisés.